

UNIVERSITE DU SUD, TOULON-VAR
Faculté de Droit de Toulon

DROIT INTERNATIONAL PRIVE
I.E.J. (2006/2007 - M. Retterer)

Monsieur SAROSY est français. Son père, de nationalité hongroise, décédé, possède des biens en Hongrie.

M. SAROSY souhaite connaître le droit applicable en la matière, ainsi que le juge compétent. Il vous appartient de le conseiller (6 points).

Son épouse, hongroise, mère de ses deux enfants, est partie en Hongrie avec ses enfants, sans l'accord de son mari, et a obtenu le divorce devant le juge compétent hongrois. Elle demande l'exequatur de ce jugement en France. Pouvez-vous le conseiller sur ce point et lui indiquer s'il possède un privilège de juridiction (8 points).

Enfin, Monsieur SAROSY est diplomate français et souhaiterait avoir des informations précises et concrètes sur la notion d'immunité de juridiction (6 points).